



**FTRAINING**

Cabinet de Formation & Consulting

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

IL EST IMPORTANT QUE VOUS LISIEZ ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT AVANT DE COMMANDER UNE FORMATION POUR TOUTE COMMANDE DE FORMATION, VOUS CONSENTEZ À ÊTRE LIÉ PAR LES DISPOSITIONS SUIVANTES.

### 1. PRÉAMBULE

LE CABINET FTRAINING est un organisme de formation professionnelle, sis au 25 rue de Ponthieu 75008 PARIS, enregistrée auprès du préfet de région d'Île-de-France sous le numéro de déclaration d'activité 11788433378. FTRAINING propose et dispense des formations et accompagnement à la VAE en distanciel en inter et intra entreprise.

### 2. DÉFINITIONS

À moins qu'ils ne soient définis autrement, les termes ci-dessous ont les significations suivantes : Le Client : désigne

- tout client professionnel souhaitant acquérir une prestation de formation
- Offres de formation : Il s'agit d'actions de formation et d'accompagnement à la VAE. Elles sont mentionnées dans le catalogue de formation de l'organisme de formation, disponible sur le site [www.ftraining.fr](http://www.ftraining.fr). Elles sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

### 3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » s'applique à toutes les offres de formation proposées par FTRAINING et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client se porte fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Sauf dérogation formelle et expresse de l'organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales (notamment condition générale d'achat) ou particulière opposée par le Client. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FTRAINING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être révisées à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client. Le site Internet [www.ftraining.fr](http://www.ftraining.fr) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les formations. Les formations concernées s'entendent des formations inter ou intraentreprise, organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients ainsi que la formation e-learning.

## 4. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL INTRA-ENTREPRISE ET EN LIGNE

### • Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations inter et intra-entreprise et en e-learning développées sur mesure et exécutées dans des locaux mis à disposition en ligne, ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

#### Modalités d'inscription

Toute demande intra-entreprise ou e-learning fait l'objet d'une proposition commerciale et financière de FTRAINING. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date du début de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le devis validé et la convention de formation signée.

### • Tarifs

Les prix des formations sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client.

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent les frais liés aux outils et matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques) remis pendant la formation.

Tous les prix sont indiqués en Euros toutes taxes comprises sur la proposition commerciale. Selon l'article 293 B du Code général des impôts, la TVA n'est pas applicable pour LE CABINET FTRAINING.

Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité.

### • Annulation ou report de participation par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation et 100% si elle est reçue moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si concomitamment à son annulation, le client se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

## 5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### • Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur le site [www.ftraining.fr](http://www.ftraining.fr). Les participants des formations réalisées par FTRAINING sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Si la formation se déroule sur site client, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

### • Documents contractuels

Une convention de formation suit toute réception de demande d'inscription. Celle-ci vaut confirmation de la tenue de la formation. Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation. La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, un des deux exemplaires de la convention de formation signée (drive) et revêtu du cachet du Client à l'organisme de formation. Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, FTRAINING adresse aux personnes indiquées par le Client le certificat de réalisation.

- **Conditions de règlement**

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par virement, à l'ordre de Fanta TOURE CABINET FTRAINING.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de paiement, FTRAINING se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

- **Règlement par un OPCO**

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO et de s'assurer de la bonne fin de cette commande. L'accord de financement doit impérativement être communiqué à FTRAINING avant le début de la formation et les coordonnées complètes de l'organisme collecteur doivent être indiquées sur l'exemplaire de la convention que le client retourne après signature à l'organisme de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée directement au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à FTRAINING le premier jour de la formation, l'organisme de formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, les frais de formation seront facturés directement au client qui s'engage à régler la ou les factures à réception.

- **Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation** L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, et ce, sans indemnités, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de la formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

## 6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le(s) participant(s) et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherchée ou inquiétée. La responsabilité de l'organisme de formation envers le Client est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie. En aucun cas, la responsabilité de FTRAINING ne pourrait être engagée pour toute défaillance technique du matériel, toute cause étrangère à FTRAINING, ni au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation. FTRAINING ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FTRAINING, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FTRAINING.

## 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

FTRAINING est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires. FTRAINING détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit

la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents : il s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de FTRAINING ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Organisme de formation ou de ses ayants droit. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

## 8. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FTRAINING au Client. L'organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les participants.

## 9. COMMUNICATION

- L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 8 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe.

## 10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Il pourra exercer ce droit en contactant l'organisme de formation soit par courrier à l'adresse de facturation et/ou de commande, soit par e-mail à l'adresse [contact@fconsult.fr](mailto:contact@fconsult.fr).

## 11. CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de PARIS.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à FTRAINING pour obtenir une solution amiable. Les parties se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'accord entre les parties dans un délai maximum d'un mois, tout litige susceptible de s'élever entre elle sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de FTRAINING et ce, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et du mode de paiement, et même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs.

Mis à jour le 22 janv 2024